

CHAPITRE 3. LES INFRASTRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

Le territoire de la MRC de L'Assomption est le siège de plusieurs services et équipements publics reliés, entre autres, à la santé, à l'éducation, aux sports, à la culture et à la protection civile. En plus de structurer l'organisation et le développement du territoire, ces infrastructures, équipements et services ont une incidence directe sur la qualité de vie et la santé de nos citoyens. De fait, l'environnement physique, social, culturel et économique d'une communauté conditionne l'état de santé d'une population. Dans un premier temps, ce chapitre aborde les aspects relatifs à la répartition spatiale des infrastructures, des équipements et des services publics. Vient ensuite une analyse sommaire de l'adéquation entre l'offre et la demande en matière de services publics.

3.1 LA RÉPARTITION DES INFRASTRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS AU SEIN DU TERRITOIRE

Les cartes 3.1, 3.2 et 3.3 présentent, pour l'ensemble de notre territoire, la répartition des principaux équipements, infrastructures et services publics, dont les installations d'intérêt métropolitain¹.

3.1.1 Les services reliés à la santé

Le territoire de la MRC de L'Assomption est desservi par le Centre de santé et des services sociaux du Sud (CSSS) de Lanaudière. Les services de santé d'intérêt régional regroupent principalement les centres d'hébergement (soins de longue durée), dont le centre multivocationnel Claude-David situé à Repentigny, et les points de service du Centre local de services communautaires (CLSC). La localisation de ces établissements se retrouve au tableau 3.1 et à la carte 3.1.

Notre territoire est également pourvu de centres de jour (Repentigny et L'Assomption), de cliniques externes (L'Assomption et Charlemagne), des services en ressources intermédiaires (Repentigny, Saint-Sulpice, L'Épiphanie ville et L'Assomption), de centres de réadaptation (Repentigny), de centres jeunesse (Repentigny et L'Assomption), de cliniques médicales (Repentigny, L'Assomption et L'Épiphanie ville) et de résidences privées pour personnes âgées

¹ Pour la CMM, « l'identification de toute installation qui présente un intérêt métropolitain ne constitue pas une désignation d'un équipement, d'une infrastructure, d'une activité ou d'un service à caractère métropolitain aux fins prévues à ces dispositions de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* » (CMM, 2011a : p. 89). « Les installations qui soutiennent l'activité économique et sociale, et plus spécifiquement qui offrent des services collectifs, interpellent la planification territoriale métropolitaine puisqu'elles ont un impact sur la structuration du territoire. Ces équipements peuvent être considérés comme structurants parce qu'ils offrent un service à l'ensemble du territoire métropolitain ou parce que leur rayonnement se mesure à l'échelle métropolitaine ou nationale » (CMM, 2011a : p.89).

(Repentigny, L'Assomption et L'Épiphanie ville). Situé sur le territoire de la ville de Terrebonne, le centre hospitalier Pierre-Le Gardeur, inauguré en 2004, dessert la population de notre MRC.

Tableau 3.1 Les principaux établissements du CSSS de Lanaudière, MRC de L'Assomption (2009).

Liste des établissements ⁽¹⁾	Localisation
Soins de longue durée	
Centre multivocationnel Claude-David	Repentigny (A) ⁽²⁾
Centre d'hébergement des Deux Rives	Repentigny (B)
Centre d'hébergement L'Assomption	L'Assomption (C)
Centre d'hébergement Alexandre-Archambault	Repentigny (secteur Le Gardeur) (D)
CLSC	
CLSC Meilleur	L'Assomption (E)
CLSC Meilleur (équipe petite enfance)	Repentigny (F)
CLSC Meilleur	Repentigny (G)
CLSC Meilleur	Repentigny (H)
CLSC Meilleur (point de service)	L'Épiphanie ville (I)
<i>(1) Données fournies par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, 2009.</i>	
<i>(2) Numéro de référence sur carte 3.1</i>	

3.1.2 Le réseau d'enseignement

La Commission scolaire des Affluents regroupe les écoles publiques de niveau primaire et secondaire sur notre territoire. Le tableau suivant (tableau 3.2) présente la liste de ces dernières en fonction de la ville ou de la paroisse où elles sont situées, de leur degré d'enseignement ainsi que le nombre approximatif des élèves qui y sont inscrits. Du côté anglophone, un seul établissement figure parmi la liste. De niveau primaire et de statut public, cette école (Franklin Hill) (41)² est rattachée à la commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et se localise à Repentigny dans le secteur de Valmont sur Parcs. Dans le secteur éducatif privé, nous retrouvons le Collège de L'Assomption (niveau secondaire) (42) à L'Assomption ainsi que les écoles primaires le Centre Académique Lanaudière (43) et l'Académie François-Labelle (44), toutes deux situées du côté de Repentigny.

Au chapitre des études supérieures, nous retrouvons à L'Assomption l'une des constituantes du Cégep régional de Lanaudière (39). Cette dernière accueille près de 1 300 étudiants et contribue à la rétention des jeunes sur notre territoire pour leurs études collégiales. Un pavillon du Cégep régional de Lanaudière est également présent du côté de la ville de Repentigny (formation continue) (40). De plus, l'un des établissements du Centre d'étude UQAM en région métropolitaine loge dans des locaux de l'école secondaire Jean-Baptiste-Meilleur à Repentigny (30) et dans des locaux du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (39).

² Ces numéros réfèrent à la localisation de ces établissements à la carte 3.1 et font suite au tableau 3.2.

Tableau 3.2 Les écoles de la Commission scolaire des Affluents (2007).

Villes et paroisses	Écoles	No. sur carte 3.1	Niveau ¹	(n) d'élèves ²
L'Assomption	Amédée-Marsan (édifice Amédée Marsan)	1	P	109
	Amédée-Marsan (édifice Monseigneur Charlebois)	1	P	63
	au Point-du-Jour	2	P	313
	Marguerite-Bourgeois	3	P	95
	Saint-Louis	5	P	294
	Gareau (secteur Saint-Gérard-Majella)	20	P	341
	Paul-Arseneau	4	S	1450
Repentigny	de l'Amitié (secteur Saint-Gérard-Majella)	19	S	635
	Jean-Duceppe (secteur Le Gardeur)	6	P	436
	La Majuscule (secteur Le Gardeur)	8	P	269
	Le Bourg-Neuf (secteur Le Gardeur)	9	P	480
	Louis-Joseph-Huot (secteur Le Gardeur)	10	P	266
	Pavillon L'Impact (édifice Notre Dame) (secteur Le Gardeur)	11	S	120
	Louis-Joseph-Huot (édifice Saint-Paul) (secteur Le Gardeur)	11	P	105
	Tournesol (secteur Le Gardeur)	12	P	263
	De la Paix	22	P	520
	Des Moissons	23	P	412
	Du Moulin	24	P	305
	Émile-Nelligan	25	P	218
	Entramis	26	P	306
	Henri-Bourassa	28	P	131
	Jean-XXIII	29	P	213
	La Tourterelle	31	P	566
	Lionel-Groulx	32	P	125
	Longpré	33	P	270
	Louis-Fréchette	34	P	209
	Marie-Victorin	35	P	309
	L'Horizon (Centre L'Alizé)	36	S	211
	Pie-XII	37	P	179
	Soleil-de-l'Aube	38	P	165
	L'Horizon (secteur Le Gardeur)	7	S	1361
	Félix-Leclerc	27	S	1536
	Jean-Baptiste-Meilleur	30	S	2049
	Centre de formation générale de la Croisée	21	C	520
Centre de formation professionnelle des Riverains (service aux entreprises CSA, MRC de L'Assomption)	45	C	573	
St-Sulpice	aux-Quatre-Vents	13	P	246
L'Épiphanie ville	Monseigneur Mongeau	14	P	238
	Saint-Guillaume	15	P	403
Charlemagne	de Charlemagne (édifice de Sainte-Marie-des-Anges)	16	P	147
	de Charlemagne (édifice Saint-Jude)	17	P	149
	La Passerelle	18	P	70

Légende :

1 : (P) primaire, (S) secondaire et (C) centre de formation professionnelle et générale

2 : Données fournies par la Commission scolaire des Affluents en date du 30 septembre 2007.

Source : Commission scolaire des Affluents, 2007

3.1.3 Les équipements sportifs

À ce chapitre, nous dénombrons deux piscines intérieures (L'Assomption et Repentigny), trois arénas (deux à Repentigny et un à L'Assomption) ainsi que 3 équipements sportifs majeurs, dont 2 à Repentigny et 1 à L'Assomption (carte 3.1). À titre d'exemple, le Centre récréatif de Repentigny accueille un terrain de soccer intérieur, des terrains de tennis (6) ainsi que de pétanque (2). Cet équipement sportif majeur abrite également des salles de réception et de réunion. Situé à proximité de l'école secondaire Félix-Leclerc (Repentigny), le Complexe sportif Gilles-Tremblay de Repentigny contient, pour sa part, des terrains de badminton (13), de volleyball (7), de basket-ball (5) et de handball (2), ainsi qu'une palestine de gymnastique. Quant au nouveau complexe sportif du Collège de L'Assomption, autre équipement majeur pour notre MRC, il regroupe sous le même toit, une multitude d'activités, dont un aréna, des terrains de basket-ball, de volley-ball, de badminton, 2 palestres, une salle d'entraînement, une piste d'athlétisme (située à l'extérieur), des salles de réunion, etc. Notons également la présence de terrains de surface synthétique de soccer situés à Repentigny (parc Maurice-Richard et école secondaire l'Horizon) et L'Assomption (école secondaire de l'Amitié). Ces complexes, en plus de favoriser la pratique d'activités physiques, offrent des opportunités intéressantes quant à la venue d'évènements sportifs et de loisirs de grande envergure. De fait, la MRC accueille annuellement près de 45 000 visiteurs liés aux évènements sportifs de notre région. Ces infrastructures sportives contribuent ainsi à alimenter le tourisme événementiel de notre territoire.

3.1.4 Les équipements culturels

Une gamme relativement variée d'équipements et d'infrastructures culturels se répartit sur l'ensemble de notre territoire (carte 3.2). Le tableau 3.3 distingue, sur la base des municipalités, les divers équipements ou infrastructures. Outre les centres communautaires (7) et les bibliothèques municipales (7) que l'on retrouve dans l'ensemble des noyaux urbains et villageois, nous retrouvons des équipements à portée régionale, tel le Théâtre Hector-Charland³, le Centre régional des archives de Lanaudière (CRAL), le Centre d'exposition de Repentigny et l'auditorium Jean-Baptiste-Meilleur. Les équipements reliés à la diffusion des arts de la scène particularisent donc la MRC de L'Assomption en matière d'équipements culturels. Précisons toutefois des lacunes au niveau de la muséologie pour notre MRC (Culture Lanaudière et ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007). En terme d'organisation spatiale, les équipements culturels structurants se retrouvent au sein de nos deux principales agglomérations urbaines, soit Repentigny et L'Assomption.

³ Le théâtre Hector-Charland constitue une installation culturelle d'intérêt métropolitain (critère 1.4.1, PMAD, CMM, 2011a).

Tableau 3.3 Liste des principaux équipements publics culturels (permanents ou ponctuels) de la MRC de L'Assomption.

Villes et paroisses	Équipements et infrastructures culturels	Remarques
L'Épiphanie ville	Bibliothèque municipale	-
	Centre communautaire	Évènements variés à caractère ponctuel
L'Assomption	Bibliothèques Christian-Roy (2)	Dont une sur la rue Saint-Pierre et une succursale dans le secteur de Saint-Gérard-Majella
	Maison de la culture	Lieu de diffusion culturelle jumelé à la bibliothèque Christian-Roy
	Centre communautaire (2)	Dont un dans le secteur de Saint-Gérard-Majella
	Théâtre Hector-Charland	Présentation de spectacles variés
	Oasis du Vieux Palais (<i>La boîte à chansons</i>)	Centre culturel, salle de spectacles et réception
	Centre régional des archives de Lanaudière (CRAL)	Situé dans les locaux du Collège de L'Assomption
	Vieux-Fort	Mise en valeur des archives régionales Salle de spectacle et/ou de réception
	Théâtre du coin (Cégep), vieille chapelle et Préau du Collège de L'Assomption	Salle de spectacle et/ou de réception
Repentigny	Bibliothèques municipales (2)	Bibliothèque municipale de Repentigny et Bibliothèque municipale et scolaire Edmond-Archambault (secteur Le Gardeur)
	Centres communautaires (2)	Centre à Nous et Laurent-Venne (secteur Le Gardeur)
	Centre d'exposition de Repentigny	Arts visuels et art public
	Moulin Grenier	Interprétation
	Auditorium Jean-Baptiste-Meilleur	Équipement scolaire répondant à certains besoins en matière de diffusion culturelle
	Espace culturel urbain ⁴	Salle de spectacle, point focal de la vie culturelle de Repentigny
Charlemagne	Bibliothèque municipale	-
	Centre communautaire	Évènements variés à caractère ponctuel
Saint-Sulpice	Bibliothèque municipale	-
	Centre communautaire	Évènements variés à caractère ponctuel

La Ville de Repentigny projette l'aménagement d'un espace urbain à vocation culturelle au cœur de son centre-ville. Englobant le parc de l'île Lebel et le quadrilatère formé par les rues Iberville, Notre-Dame, Brien et Hôtel-de-Ville, cet espace urbain deviendra le point focal de la vie culturelle repentignoise. Ainsi, on y projette, entre autres, l'aménagement d'une salle de spectacles complémentaire à l'offre culturelle lanaudoise, à savoir le Centre culturel de Joliette, le Théâtre du Vieux-Terrebonne et le Théâtre Hector-Charland de L'Assomption. Ce quadrilatère regroupe déjà l'hôtel de ville, la bibliothèque municipale ainsi que le Centre d'exposition de Repentigny.

⁴ En cours de développement.

3.1.5 La protection civile

En ce qui concerne la protection civile, les villes de Repentigny et de L'Assomption possèdent leur propre service policier. Par le biais d'une entente de service, la Ville de Repentigny assure la desserte policière de la Ville de Charlemagne alors que celle de L'Assomption, couvre le territoire de la paroisse de Saint-Sulpice. Quant à L'Épiphanie, ville et paroisse, elles utilisent les services de la Sûreté du Québec de la MRC de Montcalm. Par ailleurs, les municipalités membres de la CMM doivent offrir une gamme plus large de services policiers que celles qui en sont exclues, en occurrence la Ville et la Paroisse de L'Épiphanie.

Au niveau du service de prévention contre les incendies, la Ville de Repentigny, en plus de desservir son propre territoire, dessert les villes de Charlemagne et de L'Épiphanie, ainsi que la paroisse de L'Épiphanie. Si la Ville de L'Assomption couvre l'ensemble de son territoire de façon autonome, la paroisse de Saint-Sulpice est desservie, en partie, par ses propres véhicules et grâce à une entente avec la régie de la MRC D'Autray (carte 3.3).

De par la Loi sur la sécurité incendie, la MRC de L'Assomption doit confectionner pour l'ensemble de son territoire, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie, et ce, en conformité avec les orientations du ministre de la Sécurité publique en cette matière. « Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est un outil de gestion des risques d'incendie et de prise de décision pour les élus municipaux. Pour les responsables des opérations de secours, il constitue un outil de planification »⁵. Ce schéma doit contenir, entre autres :

« le recensement, l'évaluation et le classement des risques [...]. De même, le schéma doit contenir, pour chaque catégorie de risques inventoriés pour chacune des parties de territoire, des objectifs de protection optimale contre les incendies ainsi que les actions que devront prendre les municipalités pour atteindre ces objectifs, les plans de mise en œuvre des municipalités concernées, etc. ».⁶

Ce schéma est en vigueur depuis le 15 septembre 2011.

De plus, une MRC doit également :

« en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, établir un schéma de sécurité civile fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de réduction de leur vulnérabilité aux risques de sinistre majeur ainsi que les actions requises pour les atteindre. Il peut inclure, en totalité ou en partie, le schéma de couverture de risques en vertu de la Loi sur la sécurité incendie ».⁷

⁵ Source : Ministère de la Sécurité publique, site consulté le 29 juin 2010 à l'adresse suivante : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/index.php?id=414>, dernière mise à jour : 13 janvier 2010.

⁶ Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, site consulté le 29 juin 2010 à l'adresse suivante : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_prot_anth.asp, dernière mise à jour : 09 novembre 2009.

⁷ Source : *Ibid.*

Ainsi, la gestion des risques constitue une démarche globale où l'aménagement du territoire devient une mesure de prévention desdits risques, d'où le pouvoir des autorités municipales en matière d'identification et de gestion des sources de contraintes de nature anthropique (Réf : chapitre 11 – partie 1).

3.1.6 Les infrastructures de filtration et de traitement des eaux

Le tableau 3.4 présente l'organisation relative à la filtration et l'épuration des eaux au sein de nos différentes municipalités alors que la carte 3.3 localise ces infrastructures. Tel que le démontre le tableau 3.4, diverses ententes subsistent entre les administrations municipales.

Tableau 3.4 *Filtration et épuration des eaux de la MRC de L'Assomption.*

Villes et paroisse	Filtration / alimentation	Traitement
Repentigny	Station de filtration, rivière L'Assomption	Traitement physico-chimique, station adjacente au fleuve Saint-Laurent
Repentigny (secteur Le Gardeur)	Par station de Repentigny	Étangs d'épuration
L'Assomption	Station de filtration, rivière L'Assomption et en partie par Repentigny	Étangs d'épuration
L'Assomption (secteur Saint-Gérard-Majella)	Par L'Assomption	Par L'Assomption
Charlemagne	Par Ville de Montréal	Par les étangs aérés du secteur Le Gardeur (Repentigny)
Saint-Sulpice	Puits souterrains, Lavaltrie (MRC de D'Autray) et par L'Assomption	Étangs d'épuration
L'Épiphanie (v)	Station de filtration, rivière L'Achigan	Étangs d'épuration
L'Épiphanie (p)	En partie par station de filtration de L'Épiphanie (v)	En partie par étangs aérés de L'Épiphanie (v)

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2009, le règlement numéro 2008-47 de la CMM sur l'assainissement des eaux vise à réduire les déversements de contaminants dans les ouvrages d'assainissement municipaux situés sur son territoire. L'application de ce règlement est déléguée aux municipalités de la CMM et les nouvelles normes sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012. Parmi les nouvelles mesures induites par le règlement, notons l'accroissement du nombre de contaminants réglementés, un ajustement des normes de rejet, de nouvelles obligations de prétraitement, l'uniformisation du montant maximum des amendes ainsi qu'une caractérisation et un suivi périodique des eaux usées de certains établissements industriels visés. Depuis 2010, nos municipalités œuvrent activement à la mise en place de cette nouvelle réglementation.

3.1.7 Services gouvernementaux

La MRC de L'Assomption est également le siège de divers services gouvernementaux. Si la région de Lanaudière contient peu de bureaux régionaux de ministères ou d'institutions gouvernementales, ils se concentrent toutefois dans certaines villes, dont Repentigny, L'Assomption et Joliette (Culture Lanaudière et ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007).

Parmi ceux présents sur notre territoire, nous retrouvons du côté de la ville de L'Assomption, les bureaux de la Financière agricole du Québec (FAQ), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le Bureau de la publicité des droits. Une Cour municipale est également présente à l'hôtel de ville de L'Assomption. La ville de Repentigny concentre, quant à elle, la direction régionale du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, et celle des Ressources naturelles et de la Faune. Notons également la présence d'un centre de services du ministère des Transports du Québec, d'un centre d'échange de l'Agence métropolitaine des transports (AMT), du Centre local d'emploi du Québec, de la Commission des normes du travail, du Développement des ressources humaines Canada et d'un point de service de la Société de l'assurance automobile du Québec au sein de cette ville. En plus de la Cour des petites créances, on dénombre une Cour municipale à Repentigny.

3.2 BILAN SOMMAIRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

Services publics, santé et éducation

En matière de services publics de santé et d'éducation, la population des MRC de la portion sud de Lanaudière (L'Assomption et Les Moulins) bénéficie d'une offre relativement variée de services régionaux d'une part, et de leur proximité aux établissements spécialisés du Grand Montréal d'autre part. Toutefois, en dépit d'une offre qui semble variée, notre MRC présente toujours des lacunes en services gouvernementaux, notamment en éducation supérieure et en santé.

Considérant la forte croissance démographique des dernières années de la région sud de Lanaudière, de même que celle anticipée à moyen terme (Réf : chapitre 2, partie 1), il importe d'assurer aux citoyens de notre MRC une offre adaptée à leurs besoins, notamment dans la perspective d'une croissance continue de la population, d'une croissance soutenue des ménages et du vieillissement de la population. En ce sens, il appert que la création d'un pôle de santé, de services et de soins à la personne devienne un créneau de développement potentiel qu'il convient d'analyser au sein de notre espace régional.

Selon la Commission scolaire des Affluents, l'évolution projetée de la population scolaire de la MRC de L'Assomption (tableau 3.5) suggère que l'offre actuelle en matière d'établissements scolaires répondra aux futurs besoins de notre MRC.

Tableau 3.5 Évolution de la population scolaire de la MRC de L'Assomption.

Villes et paroisses	Observation de la population scolaire					Prévision de la population scolaire				
	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Charlemagne	729	714	658	648	610	561	535	493	463	444
Repentigny (Le Gardeur)	3 461	3 412	3 439	3 386	3 395	3 344	3 310	3 255	3 226	3 243
Repentigny (ouest)	2 030	1 952	1 909	1 852	1 831	1 769	1 684	1 617	1 526	1 465
Repentigny (centre)	2 809	2 722	2 648	2 574	2 529	2 440	2 320	2 191	2 097	2 010
Repentigny (est)	3 142	3 089	3 056	2 958	2 926	2 825	2 720	2 658	2 586	2 516
Repentigny (total)	11 442	11 175	11 052	10 770	10 681	10 378	10 034	9 721	9 435	9 234
Saint-Sulpice	582	551	554	541	512	484	459	434	418	407
L'Assomption	2 532	2 502	2 488	2 446	2 399	2 344	2 279	2 226	2 237	2 212
L'Épiphanie (v et p)	1 400	1 373	1 359	1 345	1 333	1 275	1 237	1 179	1 137	1 095
Total MRC	16 685	16 315	16 111	15 750	15 535	15 042	14 544	14 053	13 690	13 392
Variation (%) 2002-2007 : -6,9						Variation (%) 2007-2012 : -11,0				

Source : Ministère de l'Éducation, Loisir et Sport, 2007⁸

À moyen terme, la Commission scolaire des Affluents n'envisage pas de nouvelle construction, ni de fermeture et vente de ses établissements. À court terme, la commission scolaire étudie davantage les possibilités de changement de vocation de certains de ses établissements, notamment dans le secteur ouest de Repentigny où l'on retrouve des quartiers plus anciens. Toutefois, le changement de vocation d'écoles primaires peut engendrer certains impacts à l'échelle du quartier, notamment par la venue de nouvelles clientèles, de circulation, de fréquentation des espaces publics et de changement des heures d'utilisation de ces établissements, qu'ils importent de considérer et d'analyser avec les instances municipales concernées.

Advenant une augmentation du nombre de ses élèves, la Commission scolaire des Affluents est d'avis que son parc immobilier actuel est en mesure d'accueillir facilement une population scolaire similaire à celle des années 2002-2003. De plus, afin d'optimiser la capacité d'accueil de ses établissements, le transport des élèves entre ces derniers demeure également envisageable par la commission scolaire, et ce, à court et à moyen terme.

⁸ Source : Ministères de l'Éducation, Loisir et Sport, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, 15 mars 2007. Les données regroupent les élèves du primaire et du secondaire en excluant toutefois, les élèves à temps partiel ou en formation professionnelle.

Équipements sportifs et culturels

Au cours des dernières années, l'offre d'équipements sportif et culturel de portée régionale s'est consolidée et diversifiée au sein de nos principales agglomérations urbaines. Nos municipalités, tout comme celles de la couronne métropolitaine de Montréal, consolident davantage leurs atouts sur le plan sportif et culturel. Elles s'ajustent ainsi à l'évolution démographique, aux besoins et aux modes de vie de plus en plus diversifiés de leurs citoyens. Cet aspect soulève toutefois l'importance de ces équipements en termes de marketing territorial et d'attractivité de nouveaux citoyens. Si l'évolution de notre structure démographique et l'arrivée de nouveaux citoyens commandent l'implantation de nouveaux équipements, d'autres, existants, pourront faire l'objet de diverses mutations (vocation, clientèle, etc.).

Services publics d'aqueduc et d'égout

Règle générale, pour tout périmètre urbain, la MRC de L'Assomption exige l'implantation des services d'égout et d'aqueduc. En ce sens, les infrastructures municipales reliées à la filtration de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées devront s'ajuster aux besoins urbains anticipés tant pour les projets de développement que ceux de redéveloppement (Réf : chapitre 6, partie 1), et ce, en conformité aux normes et critères du chapitre 7 du document complémentaire sur la gestion du développement urbain.

Réseaux de transport d'énergie

Bien que les aspects relatifs aux postes de transformation électrique et lignes de transport d'énergie soient abordés dans le chapitre 11 de la présente partie, nous pouvons toutefois mentionner qu'Hydro-Québec prévoit à moyen terme l'implantation, sur le territoire de la MRC de L'Assomption, de nouveaux équipements liés au réseau majeur de transport d'électricité :

Lignes à 735 kV du projet Chamouchouane – Bout-de-l'Île (avant-projet en cours)

« **Justification et description du projet** »

L'ajout considérable de production au cours des prochaines années requiert l'ajout d'équipements sur le réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie. La solution optimale pour l'intégration de cette production au réseau consiste en l'ajout d'une nouvelle ligne de transport à 735 kV qui relierait le réseau électrique du nord-est de la province à la boucle métropolitaine.

Cette ligne d'environ 400 km partira du poste de la Chamouchouane, au Saguenay-Lac-St-Jean, pour se rendre au poste du Bout-de-l'Île, à Montréal. En plus d'être un choix optimal d'évolution du réseau pour répondre à la croissance de la demande d'électricité, ce projet permettra de renforcer l'alimentation des grands centres de consommation, de réduire les pertes d'énergie sur le réseau et d'en améliorer la flexibilité d'exploitation.

Espace d'étude

L'espace d'étude de ce projet de ligne touche cinq régions administratives dont le Saguenay-Lac-St-Jean, la Mauricie, Lanaudière, Laval et l'Île de Montréal. La MRC de L'Assomption est englobée dans l'espace d'étude. Le choix du tracé de moindre impact sur les plans social, environnemental, technique et économique devrait être annoncé à l'été 2012 mettant fin au processus de la consultation publique.

Mise en service prévue

Automne 2017 »⁹

Ligne à 120 kV Pierre-Le Gardeur–Saint-Sulpice (études en cours)

« Justification et description du projet

Hydro-Québec TransÉnergie projette de construire une ligne à 120 kV afin de répondre à la croissance de la demande dans le secteur de la MRC de L'Assomption et d'améliorer la capacité de transit du réseau régional de transport d'électricité.

D'une longueur approximative de 14 km, cette ligne reliera le futur poste de Pierre-Le Gardeur à la ligne qui alimente le poste de Saint-Sulpice à partir du poste de Lanaudière. Le poste de Saint-Sulpice ne sera dès lors plus alimenté par le poste de Lanaudière, mais par le poste Pierre-Le Gardeur.

Zone d'étude

La zone d'étude du projet couvre 92 km² et chevauche les territoires des villes de Terrebonne et de Mascouche dans la MRC des Moulins, et des villes de Repentigny, de L'Assomption et de L'Épiphanie (ville et paroisse), dans la MRC L'Assomption.

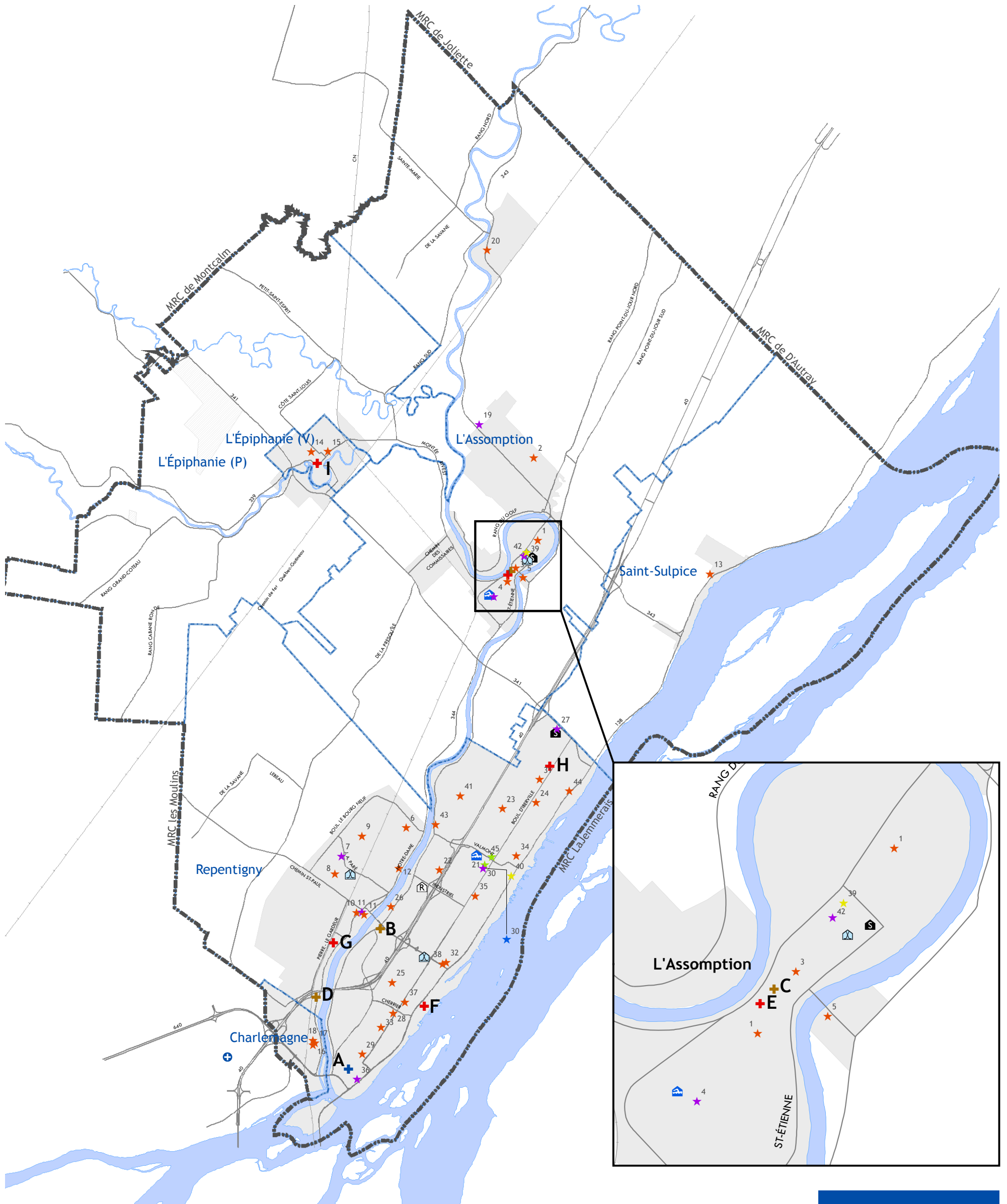
Mise en service potentielle : Automne 2014. »¹⁰

⁹ Gouvernement du Québec, 2011. Orientations et projets du Gouvernement en matière d'aménagement, Municipalité régionale de comté de L'Assomption. Document réalisé par la Direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, avril 2011, 25 pages et annexes.

¹⁰ Hydro-Québec TransÉnergie, 2012. Ligne à 120 kV, Pierre-Le Gardeur-Saint-Sulpice. Information générale, mars 2012.

3.3 FAITS MARQUANTS DE LA MRC DE L'ASSOMPTION SOUS L'ANGLE DES INFRASTRUCTURES, DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES PUBLICS

- Les citoyens de la MRC de L'Assomption disposent de services municipaux variés;
- En dépit d'infrastructures, d'équipements et de services publics variés à l'échelle de la MRC de L'Assomption, des lacunes en matière d'éducation supérieure et de santé demeurent toujours présentes, d'autant plus dans un contexte de vieillissement de la population;
- Les pôles urbains de Repentigny et de L'Assomption concentrent majoritairement l'offre régionale en matière d'infrastructures, d'équipements et de services publics;
- Les villes de L'Assomption et de Repentigny possèdent des équipements culturels variés à rayonnement régional;
- Les perspectives démographiques de notre MRC (croissance continue de la population, croissance soutenue des nouveaux ménages et vieillissement de la population) commandent un ajustement continu et bonifié de l'offre en services publics (gouvernementaux et municipaux) pour notre territoire.



Légende

Services éducatifs

- ★ CEGEP
- ★ Primaire
- ★ Professionnel
- ★ Secondaire
- ★ Universitaire

Services récréatifs

- 🏟️ Arena
- 🏟️ Complexe récréatif
- 🏟️ Complexe sportif
- 🏊‍♀️ Piscine intérieure

Services de la santé

- ⛑️ C.H.S.L.D.
- ⛑️ C.L.S.C.
- ⛑️ Centre multivocationnel Claude-David
- ⛑️ Hôpital Pierre-Le Gardeur (Terrebonne)

- 🗡️ Limite de la MRC
- Limite municipale
- ░ Périimètre d'urbanisation (PU)
- ▨ Zone résidentielle (hors PU)

Consultez le chapitre 3 pour la référence aux chiffres et aux lettres.

Les établissements visés aux # 30, 39 et 40 constituent des installations d'intérêt métropolitain

Carte 3.1

Les infrastructures, équipements et services publics liés à la santé, au sport et à l'éducation.

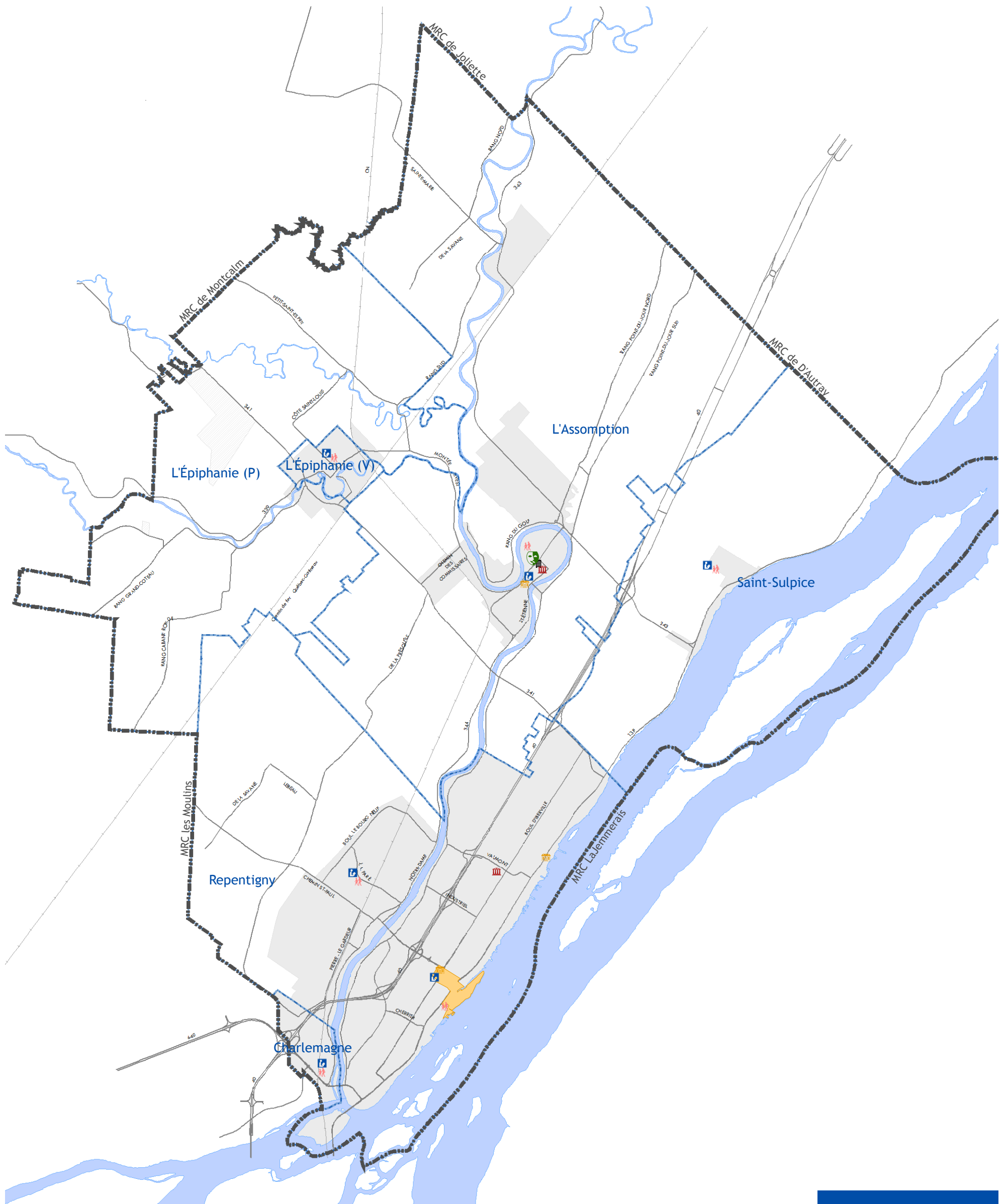
MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Vérifié par : Denis Fafard et Martin Lapointe
Date : 21 août 2012

Projection : MTM NAD 83 Zone 8
Échelle : 1:90 000 (Réf. format 11 x 17 po)

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles.





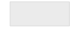








Carte 3.2

Les services et les principaux équipements publics culturels (permanents ou ponctuels) de la MRC de L'Assomption.

MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Légende

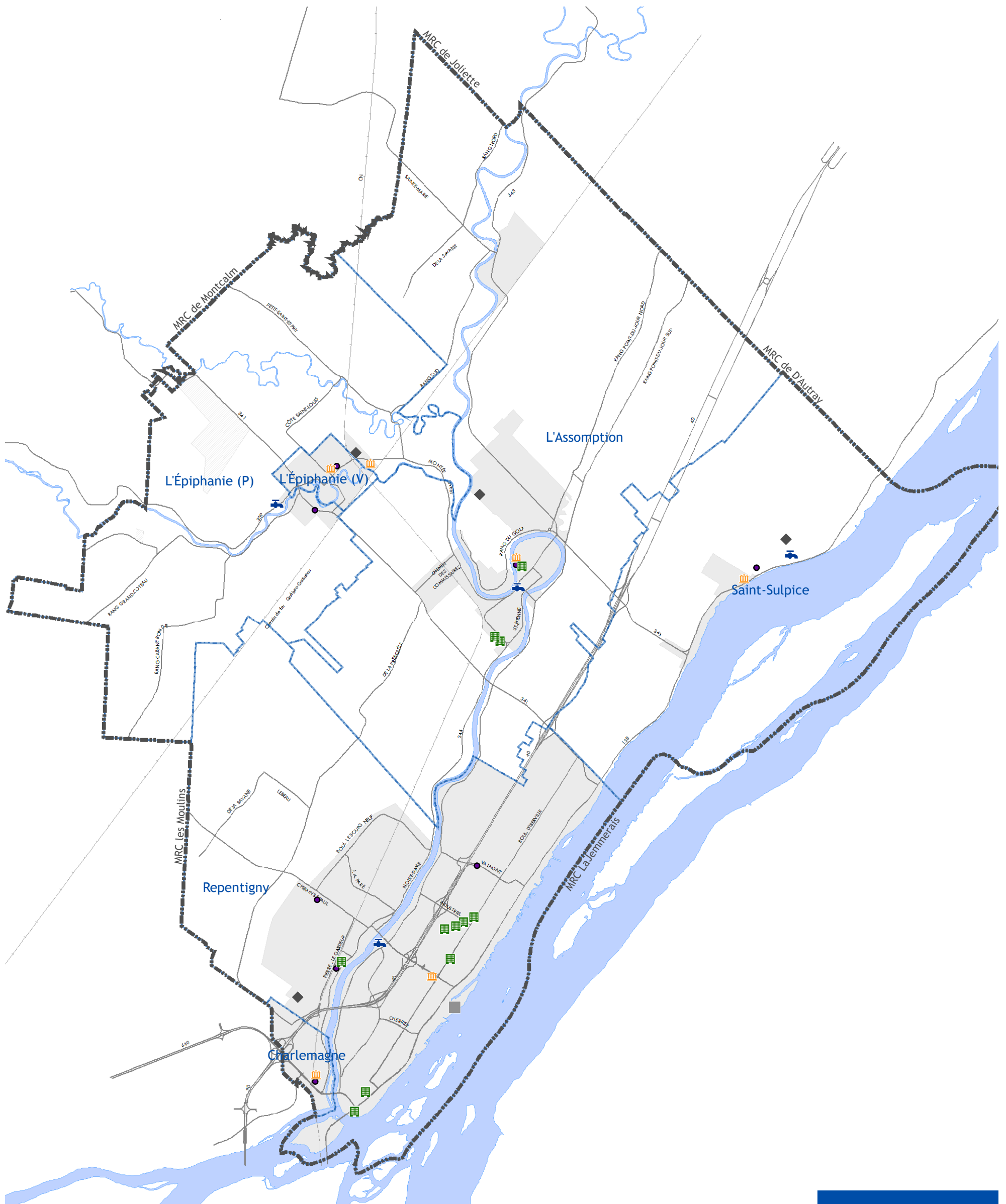
-  Limite de la MRC
-  Limite municipale
-  Périmètre d'urbanisation (PU)
-  Zone résidentielle (hors PU)
-  Bibliothèque
-  Centre communautaire
-  Centre régional des archives de Lanaudière
-  Maison de la culture et centre d'exposition ou d'interprétation
-  Salle de spectacles
-  Théâtre*
-  Espace culturel

Vérifié par : Denis Fafard et Martin Lapointe
Date : 21 août 2012

Projection : MTM NAD 83 Zone 8
Échelle : 1:90 000 (Réf. format 11 x 17 po)

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles.

*Installation d'intérêt métropolitain









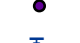



Carte 3.3

Les services publics municipaux et gouvernementaux.

MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Légende

-  Limite de la MRC
-  Limite municipale
-  Périmètre d'urbanisation (PU)
-  Zone résidentielle (hors PU)
-  Services gouvernementaux
-  Hôtel de ville
-  Incendies et/ou Police
-  Centrale de filtration
-  Station d'épuration
-  Étang d'épuration

Vérifié par : Denis Fafard et Martin Lapointe
Date : 21 août 2012

Projection : MTM NAD 83 Zone 8
Échelle : 1:90 000 (Réf: format 11 x 17 po)

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles.